

PLAN
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE
LES VIOLENCES
ET LES DISCRIMINATIONS
2021 – 2024

Version validée en comité directeur le 01/04/2022

PRÉAMBULE

Le 21 février 2020, la ministre en charge des sports a lancé la première convention sur la prévention des violences sexuelles. Un an après, en avril 2021, une deuxième convention permet de faire le bilan et d'envisager les actions à venir. Dans ce cadre, le ministère a invité l'ensemble du mouvement sportif et le mouvement olympique à se mobiliser et a demandé aux fédérations d'élaborer de façon pérenne des actions éthiques parmi lesquelles la prévention et la lutte contre les violences sexuelles est une priorité.

La FFH, forte des valeurs qu'elle porte et qui la constituent a à cœur de s'engager dans cette lutte en présentant un plan à la fois adapté, réaliste et ambitieux. De manière à inscrire son action dans le temps, à associer le maximum d'acteurs à tous les échelons territoriaux et à répondre plus largement aux devoirs d'éthique et d'intégrité des fédérations, le choix est fait d'intégrer ce plan dans une démarche plus large de lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations avec une attention spécifique sur les violences sexuelles. La fédération veillera dans sa conception et sa mise en œuvre à l'articuler avec les plans de féminisation et de Performance Fédérale de la Fédération.

Pour garantir un encadrement et une pratique sécurisée pour tous les licenciés du loisir jusqu'au plus haut niveau de performance, la FFH s'engage à combattre notamment : les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement moral, le bizutage, les discriminations (racisme, homophobie ...), les violences numériques ou encore les violences institutionnelles.

#TousConcernés

SOMMAIRE

Le plan présenté ci-après s'articule autour de 5 axes :

I. Organiser la gouvernance.....	4
II. Contrôler l'honorabilité	6
III. Prévenir, sensibiliser, communiquer	9
IV. Former	14
V. Traiter les signalements : signaler, accompagner les victimes, sanctionner les auteurs	16

Pour faire de ce plan un outil opérationnel garant d'une mise en œuvre transparente et effective deux annexes actualisées annuellement complètent ce plan. Elles sont destinées à la planification, aux moyens et à l'évaluation

VI. Annexe 1 : État du traitement des signalements	19
VII. Annexe 2 : Bilan annuel	21

Enfin deux parties permettent de compléter et détailler les informations.

VIII. Les différents types de violence.....	22
IX. Pour aller plus loin, documents et liens utiles	24

I. Organiser la gouvernance

1) État des lieux

En mai 2020, la FFH constitue un groupe de travail sur la prévention des violences, piloté en binôme par élu et cadre d'État avec des représentants des instances suivantes : comité directeur, comité d'éthique et de déontologie, commission disciplinaire de la FFH auquel s'adjoint un représentant des présidents de Ligue, un représentant du pôle marketing partenariat, un membre de la Fédération Européenne de Hockey, un responsable administratif et un membre de la DTN.

Ce groupe de travail a permis sur une année :

- de contractualiser un partenariat avec le Comité Éthique et Sport,
- de répondre à l'urgence de signalements,
- de préparer la mise en place du contrôle d'honorabilité des éducateurs et dirigeants bénévoles,
- de commencer des actions de sensibilisation et de prévention notamment en matière de bizutage.

En janvier 2021, le changement de l'équipe dirigeante à la suite des élections fédérales fait évoluer le groupe de travail et la poursuite des actions engagées.

2) Enjeux

L'enjeu majeur est d'aller vers une **gouvernance partagée** permettant l'adhésion et l'engagement d'un maximum d'acteurs. Pour cela il faudra impliquer élus, athlètes garçons et filles de tous niveaux y compris en pôle, commission médicale, cadres d'État y compris entraîneurs nationaux ou sélectionneurs, salariés, bénévoles et clubs affiliés à tous les échelons territoriaux de la conception à la mise en œuvre du plan.

En fonction des thématiques le groupe de travail pourra solliciter des experts extérieurs (professionnels de santé notamment psychologue externe à la FFH, associations partenaires ...)

3) Actions proposées

Pour atteindre ces objectifs, les actions proposées sont :

Axe 1 : ORGANISER LA GOUVERNANCE				
	Actions	Pilote et Acteurs associés	Délais	Évaluation
FFH	Réactiver le groupe de travail sur la prévention des violences piloté par un binôme élu / cadre d'État en complétant le cas échéant sa composition. (notamment dirigeants de club, commission médicale, joueurs de différents niveaux et âges)	Pilotage présidente FFH/ IB	Avant la fin de l'année 2021	Fonctionnement effectif du groupe de travail
	- Co-construire le plan de prévention - le présenter au ministère en charge des sports - le faire valider en comité directeur	Groupe de travail	1 ^{er} trimestre 2022	Validation du ministère
	Communiquer sur le plan de prévention : - déclaration politique d'intention, - transmission au ministère en charge des sports, - vulgarisations par une infographie et une communication adaptée aux structures du réseau FFH (prévention, procédure disciplinaire ...) - sur le bilan annuel et la programmation sur la saison suivante	Service communication	mois suivant la finalisation du plan (avril 2022) puis parution des bilans annuels septembre 2023, 2024	Adaptation des outils pour favoriser l'appropriation et le déploiement dans les collectifs nationaux et régionaux, les pôles, les clubs et les organes déconcentrés
	Réaliser un bilan annuel du plan de prévention	Groupe de travail	Dernier trimestre 2022 2023 2024	Mise à jour des annexes
Ligue / comité / club	- Mettre en place un référent ou un groupe de travail - Inclure dans le plan de développement de la structure des actions en lien avec la lutte contre les violences et les discriminations	Bureau ou comité directeur ligue CD	Avant début de saison 2022/2023	plan effectivement déployé avant fin 2022

II. Contrôler l'honorabilité

1) État des lieux

Général :

- Pour les éducateurs sportifs professionnels, la carte professionnelle est obligatoire ([article L 212-11 du code du sport](#)) mais le ministère constate malheureusement que le respect de cette obligation est trop souvent négligé et aléatoire, source d'insécurité et entretenant une confusion.
- Pour les encadrants et les dirigeants d'Établissement d'Activité Physique et Sportive (EAPS), le contrôle automatisé et systématisé d'honorabilité est maintenant inscrit dans les textes ([arrêté 31 mars 2021](#)) et concerne toutes les fédérations, depuis septembre 2021, grâce au portail Si Honorabilité du ministère. Sa mise en œuvre est en cours au niveau de la FFH.

FFH :

Moyens humains : La FFH doit nommer deux référents Honorabilité afin d'assurer une continuité de service. Un binôme salarié en charge du service licence / cadre d'état en charge de la Lutte contre les Violences Sexuelles (LVS) permettrait une approche complémentaire du dispositif.

En août 2021, la référente LVS est nommée, il s'agit d'Isabelle Burgot, CTN, l'autre référent est en cours de nomination.

Moyens techniques : la FFH a fait évoluer dès septembre 2020 son système de gestion des licences (Exalto) pour pouvoir identifier les licenciés concernés par le contrôle automatisé d'honorabilité et rendre les données compatibles avec le portail Si Honorabilité du ministère. La phase opérationnelle permettra de vérifier et d'ajuster si besoin les outils de la FFH.

Actions mises en œuvre : un webinaire sur le contrôle d'honorabilité a été mis en place en octobre 2020 et reste disponible en replay à partir de cette [page](#).

2) Enjeux

L'enjeu est d'entourer chaque licencié d'un encadrement répondant aux obligations d'honorabilité, en écartant des fonctions d'encadrements les auteurs d'infractions ou les personnes dont le comportement est incompatible avec la pratique du hockey ou avec les intérêts de la fédération et l'éthique du hockey. Cet environnement du pratiquant vise notamment à protéger les mineurs, éviter la récidive et ainsi sécuriser la pratique.

3) Actions proposées

Au regard du contexte et des enjeux, la FFH pourra engager les actions suivantes :

Axe 2 : CONTRÔLER L'HONORABILITÉ

	Actions	Pilote et Acteurs associés	Délais	Évaluation
FFH	Assurer l'opérationnalité du contrôle automatisé d'honorabilité : - Constituer un binôme salarié / cadre d'état en charge de la mission « Honorabilité ». - Rendre compatible la base des licences (Exalto) avec le portail SI-honorabilité - Gérer les AIA (Aucune Identité Applicable)	Référents honorabilité FFH Exalto Ministère en charge des sports	Opérationnalité sur la saison 2021-22 et reconduction annuelle, Gestion des AIA opérationnelle sur 2022 - 23	Opérationnalité du dispositif - % d'AIA - % d'AIA résolue
	Améliorer le contrôle d'honorabilité des encadrants professionnels en hockey : - Intégrer les champs : n° carte professionnelles et date de validité à la base des licences fédérales (Exalto). - Tableau de suivi des dates de validité des cartes professionnelles des cadres d'état et intervenants au niveau national de la fédération.	Gestionnaire licence, à définir	Opérationnalité sur la saison 2022-23	Atteindre 100% des intervenants sur la saison 2022 sur les cadres des EDF ayant une carte professionnelle à jour
	Vérifier l'honorabilité des intervenants auprès des EDF : - staff médical - caméraman - prestataires sportifs français et étrangers	Référents honorabilité FFH	Opérationnalité sur la saison 2021-22 pour le staff médical, à ajouter au process dès 2021 / 2022	Atteindre 100% d'honorabilité des intervenants sur chaque saison
	Faire adhérer : informer et sensibiliser les dirigeants et les encadrants sur leur rôle et l'importance des enjeux - relais et adaptation des outils ministériels ou d'autres fédérations - organisation de webinaire, notamment systématisé en début de saison, - Créer un parcours d'intégration des dirigeants en début de saison, notamment pour les nouveaux dirigeants	Référents honorabilité FFH, service communication	Organiser un webinaire début juin 2022 et chaque année pour faire un point d'étape sur l'honorabilité, Octobre 2023-2024	cohérence du nbre de contrôle automatisé par club.

FFH	Contrôler : croiser les fichiers éducateur / dirigeants avec les licenciés déclarés concernés par le contrôle automatisé d'honorabilité	Référents honorabilité FFH	Opérationnalité sur la saison 2021-2022 (avril 2022), Décembre 2022 -2023	Augmenter le nombre de contrôle automatisé d'honorabilité
	Accompagner : Suivre le cas échéant les clubs révélant un défaut d'honorabilité pour l'un de leur éducateur ou dirigeant.	Référents honorabilité FFH	Opérationnalité sur la saison 2021-22	- Nbre de défaut d'honorabilité - % de clubs accompagné
ligue / comité / club	Déclarer annuellement sur l'intranet fédéral l'ensemble des éducateurs et dirigeants bénévoles soumis réglementairement au contrôle d'honorabilité. Accompagner les clubs révélant un défaut d'honorabilité pour l'un de leur éducateur ou dirigeant.	Bureau ou comité directeur ligue CD et club	Opérationnalité sur la saison 2021-22	
	Faire appel et rémunérer uniquement les éducateurs à jour de leur carte professionnelle.	Bureau ou comité directeur ligue CD et club	Opérationnalité sur la saison 2021-22	

III. Prévenir, sensibiliser, communiquer

1) État des lieux

Général :

Le ministère en charge des sports a :

- mis à disposition, dans la rubrique [éthique et intégrité / protéger les pratiquants](#) de son site Internet, des outils et des ressources à la disposition du réseau fédéral, des encadrants et éducateurs et du public.
- créée un réseau des référents lutte contre les Violences Sexuelles pour former les acteurs, relayer les informations et créer des échanges entre fédérations.

FFH :

La FFH a :

- contractualisé un partenariat avec le Comité Éthique et sport pour mener des actions de prévention,
- enrichi la page [préventions violences](#) du site Internet pour mettre à la disposition de son réseau les ressources utiles,
- sensibiliser son réseau à la problématique du bizutage par des communications et outils spécifiques.

2) Enjeux

L'enjeu de la sensibilisation est de faire en sorte que les gestes ambigus, les zones floues et les endroits à risques soient évités pour écarter toute ambiguïté et tout risque d'agression d'une part, et d'autre part, pour que la parole des victimes et des témoins se libère. Ces changements doivent permettre de promouvoir les principes éthiques et éducatifs du hockey dans un premier temps, et dans un second temps, d'accompagner au mieux les victimes et de faciliter le travail d'enquête. Aucune victime n'est responsable de ce qui lui arrive et ce d'autant plus lorsque le mis en cause est un éducateur, en raison de la relation asymétrique entre celui-ci et les sportifs). L'objectif est également de rendre compte à la société civile des mesures mises en place pour préserver la pratique sportive et les valeurs universelles de notre sport.

Il faut donc réussir à créer un climat de confiance au plus près du terrain dans les clubs et au plus haut de la fédération dans les instances dirigeantes pour accompagner les victimes et agir en prévention sur les potentiels auteurs.

Publics visés par la sensibilisation :

- la gouvernance de la fédération, les membres de la commission éthique et déontologique, les membres de la commission de discipline,
- Sportifs de haut niveau figurant sur les listes ministérielles et membres des collectifs nationaux et partenaires d'entraînement,
- Licenciés du loisir jusqu'à la pratique compétitive,
- Parents,
- Éducateurs, encadrants et dirigeants bénévoles dans les organes déconcentrés et les clubs,
- Encadrants professionnels.

Violences et discriminations prises en compte dans les sensibilisations :

- les violences sexistes et sexuelles,
- le harcèlement moral,
- le bizutage, et toutes violences entre sportifs
- les discriminations (racisme, homophobie, transphobie, harcèlement d'ambiance ...)
- les violences numériques
- les violences institutionnelles

3) Actions proposées et critères d'évaluation

Axe 3 : PRÉVENIR, SENSIBILISER, COMMUNIQUER				
	Actions	Pilote et Acteurs associés	Délais	Évaluation
FFH	<p>Afficher le positionnement de la FFH :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Publier une déclaration de politique générale (Présidente et comité directeur) sur la question de la lutte contre les violences et notamment sexuelles. La piste d'un webinaire auprès du comité directeur, de l'ensemble des commissions de la FFH, et de la DTN, en invitant la Déléguée ministérielle en charge de la lutte contre les violences dans le sport est à envisager. 	Service communication	Après validation du plan par le ministère, avant juin 2022	Nbre de communications réalisées
	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer et relayer l'information régulièrement en matière de lutte contre les violences sur les réseaux sociaux (journées dédiées LGBT, lutte contre les violences faites aux femmes ...) produite par le ministère et le groupe de travail. 		Régulièrement au cours de chaque saison (à minima une fois par semaine)	
	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la visibilité et faciliter l'accès aux ressources et aux informations relatives aux signalements depuis la page d'accueil de la fédération, augmenter les liens vers cette page depuis d'autres pages du site Internet (ex : besoin d'aide ? vous souhaitez signaler un acte / geste déplacé ? Vous confiez à quelqu'un en toute confiance ?) 		Dès la saison 2021-2022	Nbre de connexions à la page de prévention sur les violences

- Intégrer à la page internet sur les violences à la page de résultats des championnats		Dès la saison 2021-2022	
Échanger avec le ministère, le CNOSF et d'autres fédérations et partager les expériences	Référent LVS	Chaque saison	Participation aux temps d'échanges du ministère
Produire des outils de sensibilisation à l'attention des différents publics de la FFH (licenciés, dirigeants, encadrants et entraîneurs, SHN, parents, staff médical, arbitres, cadres d'Etat ...) en mutualisant avec le ministère et d'autres fédérations. En diversifiant les supports : image, parlé, audio, vidéo. Témoignages (montage vidéo)		2022-2023-2024	Nbre actions menées dirigeants et éducateurs touchés Questionnaire d'appropriation des outils
Aller chercher des financements pour une campagne vidéo (ex : Sport en France)		2022-23	
- créé un slogan spécifique au hockey (ex FFE « n'en parle pas qu'à ton poney », FFV : « pour que tes paroles ne partent pas dans le vent » ex : « Ok pour une crosse sans violence/une crosse en toute confiance » (slogan à creuser), « pour que personne ne te cherche des crosses » ... Y associer une affiche montrant l'implication de la fédération		2021-2022	
- créer un guide des bonnes pratiques		2022-2023	
- proposer mail type de sensibilisation à envoyer aux licenciés		Début et fin de saison 2022-2023	
Intégrer la thématique de prévention des violences au webinaire destiné aux Ligues en début de saison		2022-2023 et suivantes	
- rédaction d'une charte de bonne conduite signée par tous les licenciés, les encadrants et les dirigeants.		2022-2023	
- communiquer sur les procédures et sanctions (procédure disciplinaire, administrative et judiciaire) - communiquer sur les actions et sanctions prises au niveau fédéral (chambre de 1 ^{ère} instance et comité d'éthique)		2022-23	

- Communiquer sur les N° d'urgence, affiches ...		2021-2022	
- personnaliser les affiche flyers d'information du ministère		2021-2022	
- organiser des webinaires de sensibilisation par public et par type de violences ou discrimination		1 webinaire / saison à partir de 2022-23	
- Informer les SHN des mesures mises en place en matière de contrôle d'honorabilité plus sanction disciplinaire, plus soutien notamment via des associations partenaires. - groupes WhatsApp (joueurs, entraîneurs)		2021-2022	
- Intervenir systématiquement sur cette thématique lors du coaching performance.		Dès 2021-2022 et chaque année	
- Dans le cadre des actions de sensibilisation proposées au réseau grand INSEP, prioriser les actions à mettre en place dans nos pôles en construisant un « projet de sensibilisation » autour de l'ensemble des problématiques complémentaires et non juxtaposées les unes des autres.		Dès 2021-2022	
- Créer un raccourci lors de la prise de licence, menant sur une interface de l'intranet de la fédération, avec une vidéo Teaser et une page de présentation sur les discriminations et violences (qui est concerné ? Quels signes repérer ? Comment et à qui signaler ?). Ce raccourci serait « obligatoirement visionné par l'adulte souhaitant se licencier ou licencier son enfant, ce qui créerait alors une sensibilisation DIRECTE auprès du public concerné. Cela pourrait être également rattaché directement au contrôle d'honorabilité pour les adultes concernés.		2023-2024	
- Sensibiliser les acteurs sur les dérives possibles de la relation entraîneur / entraîné , et les problématiques liées à la hiérarchie de groupes.		2022-2023	
- Rendre les informations accessibles aux potentiels auteurs d'infractions , notamment les personnes se sentant en difficulté par rapport à ces problématiques		2022-2023	

	<ul style="list-style-type: none"> - travailler sur une campagne en lien avec les problématiques des auteur.es d'agressions (verbales, physiques, psychologiques, sexuelles) en expliquant les possibles raisons de leurs comportements agressifs ou déviants de manière à les prévenir. - créer des liens avec les CRIAVS pour la prévention auprès des potentiels auteurs d'infractions sexuelles auprès des mineurs. 		2023-24	
Ligue / comité / clubs	<p>Afficher le positionnement de la structure : Relayer les communications et les supports de la FFH en matière de lutte contre les violences et les discriminations véhiculant un discours commun via :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les réseaux sociaux - affichage au sein des clubs, flyers - mail d'information aux licenciés, famille - Créer un lien du site internet du club vers la page fédérale de prévention des violences <p>Sensibiliser : Relayer et utiliser les outils de communication du ministère en charge des sports et de la FFH (n° d'urgence, affiches ...) Nommer un référent sur la thématique au sein du club / Cd / ligue qui pourra relayer les informations, faire le lien entre les victimes et la FFH.</p>	Référents clubs / CD / ligue	Immédiat après publication des documents par la FFH	Message aux licenciés des clubs, parents, affichage effectif des supports de communication

ZÉRO TOLÉRANCE POUR LES VIOLENCES

PARTAGE, ÉPANOUISSEMENT, RESPECT, ÉDUCATION : ICI, MON CLUB ET MA VILLE S'ENGAGENT



#TousConcernés

IV. Former

1) État des lieux

Général :

- Les référentiels de formations et modules en FOAD sont actuellement en cours de conception au niveau du ministère en charge des sports.
- Les référents LVS ont été rassemblés sur 2 journées pour suivre une formation sur différentes thématiques en lien avec la lutte contre les violences et les discriminations.
- L'AFDAS s'est engagé à produire des contenus de formation sur la thématique des violences sexuelles.

FFH :

- La référente LVS de la fédération est intégrée au réseau des référents ministériels et, à ce titre, bénéficie d'une formation sur la thématique.
 - Les cadres d'Etat ont été orienté vers les formations proposées par la DRAJES Ile de France et ont été sensibilisé à la procédure de signalement en lien avec l'article 40.
- Néanmoins, la FFH ne dispose pas aujourd'hui de moyens humains suffisants pour concevoir l'ingénierie de formation en lien avec ces thématiques pour déployer des formations sur l'ensemble de son réseau. La fédération compte s'appuyer sur les outils de e-formation que le ministère va déployer, ainsi que sur les outils des associations partenaires.

2) Enjeux

Former pour développer les bonnes pratiques professionnelles, les postures à adopter, les « gestes barrières » à instaurer pour éviter toute situation ambivalente ou dangereuse, mais aussi pour savoir détecter, réagir, faire évoluer le cadre de de référence et de fonctionnement.

3) Actions proposées et critères d'évaluation

Axe 4 : FORMER

	Actions	Pilote et Acteurs associés	Délais	Évaluation
FFH	<ul style="list-style-type: none"> - Former les acteurs directement mobiliser sur la thématique à la FFH : - comité directeur, - membres du groupe de travail, - commission éthique et déontologie - commission de discipline 	Référent LVS en lien avec des associations partenaires	A étaler jusque Paris 2024	Nombre d'actions de formation mises en place Nombre de personnes formés : dirigeants, encadrants
	- Orienter les encadrants et dirigeants vers des modules de formation mis en place par l'AFDAS et le ministère en charge des sports dès qu'ils seront opérationnels.		Dès opérationnalité du dispositif par l'AFDAS	Nbre d'encadrants formés
	Relayer les offres de formation pour les dirigeants		2022-2023	
	Dans le cadre de la prise de licence dématérialisée envisager une formation / sensibilisation sous forme teaser ou autre (gestes à éviter, les signes d'alertes...)		2023-24	
	Intégrer des contenus dans les formations fédérales (DEF)		Avant 2024.	
Ligue / comité	Organiser des sessions de formations (ETR, dirigeants, éducateurs ...) en partenariat avec des associations qualifiées pour les acteurs du territoire (Comité National Contre le Bizutage, colosse aux pieds d'argile ...) Avec possibilité de solliciter des fonds notamment via les Projets Sportif Territoriaux (PST)		Dès 2021-22	
Ligue / comité club	Inciter les dirigeants et les encadrants des structures à se former sur ces thématiques			Nbre d'encadrants formés

V. Traiter les signalements : signaler, accompagner les victimes, sanctionner les auteurs

1) État des lieux

Signaler

Général :

Le ministère a mis en place une cellule pour gérer les signalements par le biais d'une adresse mail générique : signal-sports@sports.gouv.fr

La FFH a :

- nommé un correspondant LVS « lutte contre les Violences Sexuelles » en lien avec la cellule signal du sport du ministère en charge des sports.
- sensibilisé l'ensemble de ses cadres d'État aux obligations liées à l'article 40

Accompagner les victimes

Par sa convention avec le comité Éthique et Sport et les associations d'aide aux victimes, la FFH permet aux victimes d'être accompagnée par des professionnels de santé et du secteur juridique, des anciennes victimes ... Le travail conjoint avec le ministère des sports permet de relayer les signalements.

Sanctionner

La FFH se base sur sa charte éthique et sur le règlement disciplinaire de la FFH, chapitre 1^{er}, section 2 article 10. « Les affaires disciplinaires qui doivent faire l'objet d'une instruction sont :

- coups et blessures et/ou tentative de coups et blessures envers quiconque
- tous manquements à la morale sportive et tous faits portant atteinte à l'honneur, à l'image, à la réputation de la Fédération, de ses Ligues ou de ses Comités, ou d'un de leurs dirigeants, imputable à toute personne assujettie au droit de juridiction de la Fédération ».

L'annexe 2 fait l'état des signalements traités ou en cours.

2) Enjeux

L'enjeux majeurs sont :

- lever les tabous et l'omerta,
- Garantir aux pratiquants et à leur proches un environnement sécurisé et faciliter la prise de parole des victimes,
- traiter chaque cas dans le respect et la dignité des victimes,
- aider à la reconstruction des victimes
- ne pas protéger les auteurs d'infractions ; sanctionner dans le respect des procédures à savoir : engager une procédure disciplinaire pour écarter toute personne dont le comportement est incompatible avec la pratique et les valeurs du hockey, éviter sa mobilité d'une structure à l'autre et éviter toute récidive

3) Actions proposées et critères d'évaluation

Axe 5 : TRAITER LES SIGNALEMENTS : signaler, accompagner les victimes, sanctionner les auteurs				
	Actions	Pilote et Acteurs associés	Délais	Évaluation
FFH	<p>Signaler :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir un environnement sécurisé et créer un climat de confiance pour les sportifs et leurs proches pour libérer la parole des victimes et pour les dirigeants et encadrants de manière à favoriser les signalements. - Écrire un process de traitement des signalements en interne et avec les autres services de l'État (procédure administrative et judiciaire) - travailler en étroite collaboration avec la cellule signal-sports du ministère 	Référent LVS Acteurs du circuit de traitement des signalements	Fin de saison 2021-22	Process écrit et suivi
	<p>Accompagner les victimes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orienter les victimes vers les associations d'aides aux victimes afin qu'elles bénéficient d'un accompagnement professionnel et adapté (association France victime ...) 	Référent LVS	Saison 2020-21	
	<p>Sanctionner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déclencher une procédure disciplinaire - Vérifier l'adéquation des procédures disciplinaires, statuts et règlements fédéraux au regards des faits de violences notamment sexuelles. - Dans le respect de l'anonymat et dans l'intérêt de la protection des victimes, communiquer sur les sanctions et les cas traités en Hockey. 	Commission de discipline	2022-2023	

Ligue / comité / club	<p>Signaler :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir un environnement sécurisé et créer un climat de confiance pour les sportifs et leurs proches pour libérer la parole - Signaler : procédure judiciaire (signaler au procureur de la république), administrative (signaler à la cellule signal sport - signal-sports@sports.gouv.fr -) et disciplinaire (signaler à la Présidente de la Fédération et au correspondant fédéral). - nommer un référent au sein de chaque structure (club / comité / ligue) <p>Accompagner les victimes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser l’affiche de prévention indiquant les numéros et coordonnées utiles, orienter les victimes vers les associations d’aides aux victimes afin qu’elles bénéficient d’un accompagnement professionnel et adapté. (Association France victime, ...) 			
-----------------------------	--	--	--	--



VI. Annexe 1 : État du traitement des signalements

Tableau mise à jour juin 2022

Date	Signalement	Accompagnement de la victime	Signalement cellule ministérielle signal sport	Signalement au procureur	Saisie chambre de 1 ^{ère} instance disciplinaire	Saisie du Comité d'éthique	Action pédagogique/ accompagnement
Août 2020	Réception d'un signalement directement à la FFH d'un cas de violence sexuelle par une victime sur des faits passés	Oui, orientation vers le comité éthique et sport	Oui	Oui par la DTN et les élus de la fédération	Non : l'auteur n'étant plus licencié à la FFH au moment du signalement	Non	Non
Sept. 2020	Signalement par un club d'une condamnation pénale d'un licencié pour des faits de violences sexuelles	Pas de victime au sein de la FFH connue à ce jour (victime dans d'autres fédérations de sports collectifs)	Oui	Non l'auteur ayant déjà été jugé	Oui : interdiction de licence pendant 10 ans et	Non	Non
Octobre 2021	Signalement par une personne ayant eu connaissance de faits de bizutage lors d'un tournoi	Pas de victime identifiée	Non	Non	Non	Oui	Demande de mise en place d'une action de sensibilisation au sein du club Action réalisée
Février 2022	Plusieurs signalements en cours		Prise de contact avec la cellule pour conseil				

Février 2022	Faits de violence envers un arbitre	Orientation vers association spécialisée (cyber harcèlement et France Victime)	Non	Non La victime a porté plainte	oui		
Mai 2022	Faits de violence en match et propos homophobes	Orientation vers association spécialisée contre l'homophobie et association France Victime	Non	Non	Oui commission régionale HDF		

VII. Annexe 2 : Bilan annuel

Annexe complétée chaque fin de saison.

VIII. Les différents types de violence

Les violences dans le sport **peuvent prendre différentes formes en fonction du public** qu'elles touchent, **les actes et les lieux** sur lesquelles elles sont commises. **Dans tous les cas elles nous concernent TOUS.**

Les publics :

- des personnes majeurs (intervenant, encadrant, coach, prestataire externe...) sur mineurs (joueurs)
- des mineur sur mineurs (au sein d'une équipe, entre collectifs ou équipes ...)
- des majeurs sur majeurs (sportif, intervenant, encadrant, coach, parents, prestataire externe...)

Les lieux :

Les actes de violences peuvent avoir lieu sur le terrain de sport, dans les vestiaires, en déplacement, sur internet, les réseaux sociaux, dans la cellule familiale ... Dans tous les cas, nous devons nous sentir concerné et être attentif aux signes qui pourraient alerter sur une personne en danger.

Les différents types de violences :

Les violences à caractère sexuel : elles recouvrent toutes les situations dans lesquelles une personne cherche à imposer à autrui un comportement à connotation sexuelle. Ces violences peuvent prendre diverses formes telles que des propos sexuels ou sexistes, des invitations trop insistantes, du chantage, des menaces, des messages ou images pornographiques, dont résulte une violence qui peut être à la fois verbale, physique et psychologique, dégradant l'image qu'a la victime d'elle-même.

Le harcèlement : c'est un comportement qui se caractérise par une pression, sanctionnée par la loi, exercée par un individu ou groupe d'individus sur autrui, se traduisant par un comportement insistant et/ou des propos malveillants le plus souvent répétés. Cette situation place ainsi la personne qui en est victime dans une position d'infériorité vis-à-vis du ou des auteurs, tout en ayant une perception dégradée d'elle-même.

Le bizutage : il s'agit pour un individu d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants (Les humiliations visées sont ainsi souvent une épreuve psychologique pour la victime. Quelques exemples peuvent être cités : le fait d'amener autrui à se mettre nu, le fait de lui tondre les cheveux, etc.) ou à consommer de l'alcool de manière excessive, lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire, sportif et socio-éducatif.

Les discriminations :

Le racisme et l'antisémitisme : le racisme est une idéologie qui part du postulat de l'existence de races humaines, et qui considère que certaines sont intrinsèquement supérieures à d'autres. L'antisémitisme se distingue du racisme et de la xénophobie. C'est une forme de racisme spécifique à l'égard des juifs.

Le sexisme : les stéréotypes sexistes renvoient à des représentations schématiques et globalisantes, des croyances largement partagées sur ce que sont et ne sont pas les filles et les garçons, les femmes et les hommes. Par exemple, un stéréotype à caractère sexiste veut que les femmes soient naturellement très sensibles et les hommes les plus forts.

Les LGBT-phobies : les comportements anti-LGBT, ou LGBTphobies, correspondent aux attitudes hostiles à l'égard des personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Ces comportements manifestant une haine LGBT+ ne se réduisent pas seulement aux comportements homophobes. En effet, il s'agit plus largement des actes et agissements de haine et de discrimination envers les personnes lesbiennes, gays, bi et trans.

Les violences numériques : elles sont immatérielles (aux « frontières du réel »), parfois fantasmatiques pour l'agresseur, mais bien réelles pour l'agressé(e), elles englobent notamment les pratiques suivantes : cyber-harcèlement, revenge porn, chantage à la webcam, usurpation d'identité, violences à caractère sexiste ou sexuel, exposition à des contenus violents, dénigrement, insultes, menaces, propagation de rumeurs ...

Les violences institutionnelles : elles regroupent toute action commise dans ou par une institution, ou toute absence d'action, qui cause à une personne une souffrance physique ou psychologique inutile et/ou entrave son évolution. On pense notamment aux violences liées au manque d'attention aux victimes dans la mise en œuvre du traitement d'un signalement et dans la procédure disciplinaire, ou liées à l'absence d'agissement d'un membre de l'institution (encadrant, dirigeant) lorsqu'il est informé de violences.

IX. Pour aller plus loin, documents et liens utiles

1) Les affiches de prévention



2) Les liens utiles

Page du site internet fédéral :

<https://www.ffhockey.org/federation/prevention-violence.html>

Pages du ministère en charge des sports :

<https://www.sports.gouv.fr/ethique-integrite/>

<https://www.sports.gouv.fr/ethique-integrite/protoger-les-pratiquants/>

REMERCIEMENTS

La Fédération Française de Hockey remercie les personnes ayant œuvré à la rédaction de ce plan de sensibilisation et de lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations. À savoir :

Les membres du groupe de travail :

Pilotage :

- **Isabelle JOUIN**, Présidente de la FFH
- **Isabelle BURGOT**, cadre technique nationale FFH, référente ministérielle pour la Lutte contre les Violences Sexuelles et Honorabilité

Membres :

- **Victor Charlet**, joueur EDF senior A
- **Patrick Chini**, représentant du comité d'éthique et de déontologie.
- **Alice Desgourgues**, joueuse EDF Dame A
- **Jean-François Fenaert**, président de la Chambres Fédérales de Première Instance et d'Appel (Litiges – Discipline),
- **François Girault**, Président comité Hockey santé, médecin élu au comité directeur, responsable dopage.
- **Lucie Hermann**, joueuse EDF Dame A
- **Henri-Claude Lambert**, représentant, Paris Jean Bouin
- **Mathilde Petriaux**, joueuse EDF Dame A.
- **Managers et entraîneurs nationaux** : représentation par roulement sur les réunions.

En attente de recrutement : joueurs garçons

